

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

- en exercice 11
- présents 11
- votants 11
- absents 0
- exclus

Date de convocation :
14 avril 2026Date d'affichage :
14 avril 2026

Objet

N° 14/2026

-Budget principal 2026-

Affectation du résultat de
fonctionnement 2025

De la commune de DROISY

Séance du 20 avril 2026 à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. REY Pierre-Alain

Étaient présents :

MM. Pierre-Alain REY, Régis RACINEUX, Laura CASTELAIN, Olivier BALDI, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Julie PEIGNOT, Zubeyde KILINC YALCINKAYA, Hugo BALDI, Océane FORESTIER, Lucas FORESTIER.

Excusé(e)s :

Pouvoirs donnés:

Secrétaire de séance :

M. BALDI Hugo

Après avoir adopté le compte compte financier unique du budget principal, M. le Maire propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'art. L.2224-2 autorisant les communes de - de 3 000 habitants à prendre en charge par leur budget général des dépenses au titre des services d'eau et d'assainissement;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

Considérant l'examen du compte financier unique 2025 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de **182 270.27 €**

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'affecter à la section de fonctionnement pour l'exercice 2026 au compte 002 (résultat de clôture de l'exercice 2025 - affectation au 1068) à savoir : **85 270.27 euros**

DÉCIDE d'affecter **97 000.00 euros** à la section d'investissement au compte 1068/10 pour l'exercice 2026.

Ce montant permet de renforcer les ressources
d'investissement pour 2026

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité des membres présents, les
jours, mois et an que dessus.

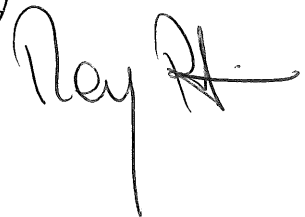
Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance:



Fait à DROISY, le 21 avril 2026.

Le Maire



Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des
délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,
Pierre-Alain REY